

Date de dépôt : 4 avril 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. François Lefort : Programme Bâtiments 2010 : dans quelles mesures le canton de Genève a-t-il participé au programme Bâtiments en 2010 et 2011 et quelles sont les prévisions de participation pour 2012 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} décembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

En 2009, les Chambres décident d'allouer un tiers de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles, à la réduction des émissions de CO₂ et à la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment, et d'inscrire cette volonté dans la loi ⁽¹⁾. Cette décision louable et courageuse, permet de fonder le programme Bâtiments ⁽²⁾ au début de l'année 2010, pour une durée de dix ans, avec un objectif de réduction de 1,5 à 2,2 millions de t de CO₂ d'ici à 2020, permettant ainsi à la Confédération de répondre à ses engagements du protocole de Kyoto signé en 2005. Ce programme, finalement financé à hauteur de 300 millions par an (200 millions de taxe sur le CO₂ et 100 millions de subventions cantonales), est constitué d'un volet A national pour une meilleure isolation des bâtiments, et d'un volet B comprenant des programmes spécifiques aux cantons pour promouvoir les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments.

Par communiqué du 24 mars 2011, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) nous apprend que le programme Bâtiment connaît un tel succès que les prévisions de participation à fin 2010 sont largement dépassées, avec 30 000 demandes déposées contre 16 000 attendues, ce qui nécessite des adaptations dudit programme et que l'engouement se confirme sur les premiers mois de 2011 ⁽³⁾.

L'office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié en date du 15 novembre 2011 le rapport du programme Bâtiment 2010 ^(4, 5) où l'on apprend que les subventions allouées ont induit des économies de 73 000 t de CO₂ et 373 GWh en 2010 et que les économies produites sur la durée de vie des installations est estimée à 1,6 million de t de CO₂ et 8 305 GWh.

Ce programme national est donc un succès et l'on ne peut que s'en réjouir.

Mais on lit aussi que les cantons de Bâle-Ville, Schaffhouse et Thurgovie sont en tête du volet B grâce à leurs programmes cantonaux et que Genève a distribué seulement 1,3 million de francs dans le cadre du volet B, soit moins que le Jura (1,4 million de francs), et moins de 500 000 F dans le volet A, alors qu'il semblerait que Genève soit un des cantons les plus novateurs grâce à sa loi sur l'énergie acceptée par le peuple le 7 mars 2010 et une longue expérience en ce domaine.

Le Conseil d'Etat aurait-il donc l'obligeance de bien vouloir informer le Grand Conseil sur l'état actuel de la participation du Canton de Genève au programme Bâtiments de la Confédération pour 2011 et les prévisions pour 2012 ?

Par la même occasion, le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité d'expliquer au Grand Conseil les raisons de la très faible participation du canton à ce programme en 2010 ?

En résumé dans quelles mesures le canton de Genève a-t-il participé au programme Bâtiments en 2010 et 2011 et quelles sont les prévisions de participation pour 2012 ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, l'expression de ma plus haute considération.

Sources :

1. Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ (loi sur le CO₂, état au 1^{er} janvier 2011), art. 10, al. 1bis
2. Le programme Bâtiments de la Confédération et des cantons. <http://www.bafu.admin.ch/klima/00493/09555/index.html?lang=fr>
3. Le succès du programme Bâtiments implique des adaptations. <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00962/index.html?lang=fr&msg-id=38264>
4. Le programme Bâtiments déploie ses premiers effets. <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00962/index.html?lang=fr&msg-id=42237>
5. Le programme Bâtiments en 2010, année de lancement du projet, rapport général de gestion. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/24846.pdf>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans le but de réduire ses émissions de CO₂ dans le domaine du bâtiment, la Confédération a lancé, au début 2010, le Programme Bâtiments. Le financement de ce programme est assuré par une affectation partielle du produit de la taxe sur le CO₂, soit actuellement 200 millions de francs par an, de même que par des subventions cantonales. Prévu sur une durée de 10 ans, le Programme Bâtiments se compose de deux volets.

Le volet A subventionne des mesures d'assainissement énergétique portant sur l'enveloppe des bâtiments dans toute la Suisse. Cette partie du programme dispose au plus de 133 millions de francs par an. Sa gestion est assurée de manière uniforme pour toute la Suisse par l'intermédiaire de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Le volet B englobe différents programmes cantonaux pour la promotion des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments. Ce second volet du programme dispose d'un montant maximum de 67 millions de francs par an. Les cantons doivent compléter ce montant par une somme au moins équivalente pour pouvoir y participer.

Les cantons ont la faculté de compléter le volet A, de participer au volet B et de gérer d'autres programmes dans le domaine énergétique. Le canton de Genève a pleinement utilisé cette marge de manœuvre. En particulier, le volet A du Programme Bâtiments a été complété par des subventions cantonales afin de le rendre plus incitatif encore pour les propriétaires de bâtiments.

Le Programme Bâtiments a rencontré un succès sans précédent auprès des propriétaires genevois ainsi qu'en témoignent les demandes de subventions déposées en 2010 déjà. Le « Rapport de gestion 2010 relatif au volet Enveloppe des bâtiments du Programme Bâtiments » édité par la Confédération et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie indique les chiffres suivants :

**Montant des subventions du Programme Bâtiments
(volet A) pour le canton Genève en 2010**

en millions de francs

1. Demandes acceptées	8.93
a) versement en 2010	0.46
b) en phase de versement	0.27
c) travaux en phase d'exécution	8.20
2. Demandes en phase d'examen	9.55
3. Demandes refusées ou retirées	0.60
Total demandes déposées	19.07

Il convient de préciser que ce tableau ne comporte que la part fédérale des subventions du Programme Bâtiments, les compléments cantonaux n'étant pas pris en compte. Les différentes rubriques du tableau comportent les éléments suivants :

1. Montant des demandes acceptées par des décisions rendues en 2010.
 - a) Montant des subventions payées aux bénéficiaires en 2010 pour des travaux achevés en 2010.
 - b) Montant des subventions dont le paiement est en cours de traitement à fin 2010 (notamment s'agissant de la validation des travaux) pour des travaux achevés en 2010.
 - c) Montant des subventions décidées en 2010, pour lesquelles les propriétaires n'ont pas encore terminé les travaux. Les propriétaires disposent en effet d'un délai de deux ans pour les réaliser.
2. Montant des subventions demandées au cours des dernières semaines de 2010 et pour lesquelles une décision a été prise en 2011.

Au vu de ce qui précède, le montant total des demandes de subvention déposées en 2010 s'élève à près de 19,1 millions, faisant de Genève le 3^e canton derrière Zurich et Berne dont le montant des demandes est le plus élevé en valeur absolue. La participation du canton de Genève est ainsi beaucoup plus élevée que ne le reflète le montant de 460 000 francs comptabilisé dans le rapport de gestion du Programme Bâtiments sous la rubrique « versement en 2010 », qui ne porte que sur les travaux terminés et payés en 2010. Par ailleurs, compte tenu du nombre de demandes déposées

fin 2010, qui ont fait l'objet de décisions début 2011 (chiffre 2 du tableau ci-dessus), les montants versés augmenteront en 2011.

Pour l'année 2011, seules des données partielles du 1^{er} semestre sont actuellement disponibles. Selon les « Evaluations statistiques » publiées par le Programme Bâtiments, les demandes déposées à Genève au cours du premier trimestre 2011 s'élèvent à 4,67 millions de francs.

Bien qu'en léger recul et malgré une baisse du taux de subventionnement du programme fédéral entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011, les montants des demandes déposées demeurent importants.

Au vu de ce qui précède, la participation du canton au programme d'assainissement énergétique portant sur l'enveloppe des bâtiments (volet A) peut être qualifiée d'excellente. Cet engagement des propriétaires immobiliers s'inscrit pleinement dans l'objectif du programme de législature du Conseil d'Etat d'accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton.

Le volet B du Programme Bâtiments accorde des contributions aux cantons qui possèdent leurs propres programmes pour la promotion des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments.

En 2010, le canton de Genève a versé pour 3,2 millions de francs de contributions d'encouragement cantonales dont 1,3 million ont donné droit à des contributions fédérales, les autres mesures étant considérées comme des mesures indirectes non subventionnées sur le plan fédéral. Il s'agit, notamment, des audits énergétiques ou des contrats à la performance, qui permettent d'optimiser la gestion de chaufferies de bâtiments d'une certaine taille ou de groupes de bâtiments.

Les différences relevées entre les diverses contributions cantonales reflètent les priorités et les réalités locales. Ainsi, le canton du Jura a subventionné, en 2010, pour plus de 500 000 francs des chauffages à bois, tandis que le canton de Bâle a alloué 4 millions de francs à l'exploitation de rejets thermiques, deux mesures donnant droit aux contributions fédérales.

Dans le même temps, le canton de Genève a consacré l'essentiel de son effort à soutenir le volet A du Programme Bâtiments portant sur l'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments. Compte tenu du délai de 24 mois dont disposent les propriétaires pour réaliser ces travaux, les versements seront échelonnés sur plusieurs années.

Le soutien du canton de Genève au Programme Bâtiments (volets A et B), de même que les actions spécifiquement cantonales, sont inscrits au budget cantonal à la rubrique « subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ». En 2010, ce budget était de 15,6 millions de francs et il s'élevait à 8 millions de francs pour 2011. A cela s'ajoutent les contributions fédérales versées au canton dans le cadre du volet B du Programme Bâtiments, soit 2,6 millions de francs en 2010 et 1 million de francs en 2011. En 2012, le budget cantonal est de 7 millions de francs. La contribution fédérale correspondant au volet B du Programme Bâtiments ne sera connue qu'une fois que tous les cantons auront déclaré leurs budgets de subventionnement à la Confédération.

Compte tenu du budget disponible, les barèmes de subvention devront être adaptés en 2012 aussi bien pour le programme d'encouragement cantonal que pour le soutien au volet A du programme national. Ce dernier sera d'ailleurs également revu au courant de l'année 2012, au vu des montants disponibles. En effet, pour l'ensemble de la Suisse, le montant des demandes acceptées au cours des 18 premiers mois s'élève à 336 millions de francs alors que le programme ne dispose, frais d'exploitation déduits, que de 122 millions de francs par an pour les subventions.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER